AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0177
FR0011471291-FS0077

31 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext)

Par courrier reçu le 30 janvier 2014, la société Ymagis Holdings[1] (106 rue La Boétie, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 janvier 2014, le seuil de 30% du capital de la société YMAGIS et détenir 2 049 520 actions YMAGIS représentant 4 049 520 droits de vote, soit 28,68% du capital et 36,52% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société YMAGIS[3].

[1] Contrôlée par M. Jean Mizrahi.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 145 071 actions représentant 11 087 943 droits de vote.
[3] Cf. communiqué de la société en date du 24 janvier 2014.